



Jeudi 8 mars 2018 - de 9h30 à 12h30

## Quelles réponses juridiques apporter à la violence au sein du couple ?

*Les acteurs sociaux et médicosociaux ont souvent tendance à n'apporter qu'une réponse psychosociale – basée sur l'écoute, l'accompagnement, le soutien – aux situations de violence conjugale, ou domestique ("conjugale" sous-entend "couple marié"). Ils oublient parfois – ou ils l'ignorent – qu'il existe dans les codes plusieurs outils – bien antérieurs à la loi 2010-769 du 9 juillet 2010, et bien plus efficaces – qui permettent aux victimes de faire valoir leurs droits et de protéger leurs intérêts.*

*Il arrive – on l'a vu avec la loi 2002-2 sur les droits des usagers – que les acteurs sociaux et médicosociaux se focalisent sur un texte – ou sur les apports d'une réforme – comme si avant son arrivée rien n'existait : ils imaginent que ce "nouveau" texte contient la réponse à toutes leurs questions, alors qu'il n'est qu'un maillon, un anneau ajouté à une guirlande. Ils oublient qu'une loi s'inscrit dans un vaste et cohérent ensemble qui s'appelle "le droit" dont l'approche est systémique : étudier, travailler, appliquer une loi sans connaître le droit et sans l'inscrire dans la globalité du système juridique et judiciaire ne permet pas de réellement la comprendre et de correctement l'appliquer.*

*Après avoir rappelé que le délit d'abandon du domicile conjugal n'existe pas en droit français (il est donc tout à fait inutile de "faire une main-courante"), cette conférence abordera concrètement les questions probablement cruciales que sont le dépôt de plainte (il peut se faire par courrier), l'élection de domicile, la contribution aux charges du mariage (elle peut s'obtenir en référé sans qu'une procédure de divorce soit engagée) et la suspension de l'exercice de l'autorité parentale, que le juge aux affaires familiales n'hésitera probablement pas à prononcer si une plainte a été déposée ...*

*Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social, et à l'Institut des hautes études en criminologie. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont "Le droit en action sociale" (Dunod, coll. Maxi fiches - nouvelle édition 2016).*

Renseignements : **Marie-France TROST** - Tél. 05.34.63.89.34  
secretariatfc@ifrass.fr

Retrouvez toutes ces informations sur notre site [www.ifrass.net](http://www.ifrass.net)



### Bulletin d'inscription à la **MATINÉE** du 8 mars 2018

### Quelles réponses juridiques apporter à la violence au sein du couple ?

À renvoyer avec votre règlement à IFRASS, Secrétariat Formation Continue, 2 bis rue Emile Pelletier - BP 44777 - 31047 Toulouse cedex 1  
**avant le mardi 6 mars 2018 - Frais d'inscription : 30 euros**

Nom : ..... Prénom : .....

Structure/Etablissement : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mél : .....

- Inscription étudiant - Gratuit (joindre justificatif) - nombre de places limité
- Inscription en formation continue - enregistré sous le n° 73.31.04080.31 (joindre obligatoirement un accord écrit de prise en charge)
- Inscription individuelle
- Facture à établir au nom de : .....
- Chèque libellé à l'ordre de IFRASS
- Virement à l'ordre de IFRASS IBAN : FR76 1005 7190 4800 0237 9450 146 / BIC : CMCIFRPP

# Venir à l'Ifrass...

## COORDONNEES

2 bis, rue Emile Pelletier - BP 44777  
31047 Toulouse cedex 1  
T. 05 34 63 89 00  
F. 05 34 63 89 29  
Courriel : [secretariatfc@ifrass.fr](mailto:secretariatfc@ifrass.fr)  
[www.ifrass.net](http://www.ifrass.net)

## VENIR A L'IFRASS EN TRANSPORT EN COMMUN

Métro - Ligne A : arrêt BASSO CAMBO  
Traverser le parking du Géant Casino  
Sur la gauche prendre la rue G. Vivent qui longe la CARSAT  
Continuer tout droit jusqu'à la rue Emile Pelletier

## VENIR A L'IFRASS EN VOITURE

Prendre le périphérique sortie 26 : "La Faourette (direction Université Jean-Jaurès - Le Mirail)  
Au rond-point Charles Fabre prendre l'avenue de Tabar, prendre à droite, rue Daniel Faucher puis sur le Chemin de Lestang prendre la deuxième rue à droite, rue Emile Pelletier



## PROCHAINE CONFERENCE du 1er semestre 2018

### Le dispositif français de protection de l'enfance

Jeudi 12 avril 2018 de 9h30 à 12h30

Toute l'actualité sur notre site [ww.ifrass.net](http://ww.ifrass.net)



## IFRASS

### Secrétariat Formation Continue

2 bis, rue Emile Pelletier  
BP 44777  
31047 Toulouse cedex 1